



**DECISION N°185-2026 –
ACQUISITION D'UNE BATTERIE DE CONDENSATEUR POUR LA STATION DE
PRODUCTION D'EAU POTABLE DE FEURS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R.2122-8,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu du la 15 délibération n°2026.021.15.04 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la proposition de la société LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS ci-annexée,

Considérant la nécessité de remplacer la batterie du condensateur à la station de production d'eau potable,

Considérant que la proposition financière de LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS Av. Pierre Maurel, ZAC Pierre Maurel –83480 Puget-sur-Argens d'un montant de 4 870,00 € HT,

Considérant que le seuil des 216 000,00 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de la société LEGRAND ENERGIES SOLUTIONS Av. Pierre Maurel, ZAC Pierre Maurel –83480 Puget-sur-Argens, pour un montant total de 4 870 € HT.

ARTICLE 2

De dire que les crédits sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 01/06/2026

Le Président,
Pierre VERICE
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260601-1852026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2026